

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 31 AOUT 2015 A 18h30

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- Prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- Valide le rapport d'activité des services de l'année 2014.
- Autorise le Président à signer une convention avec Alizé Savoie afin de soutenir ce dispositif d'aide au développement d'entreprises en Savoie sur la nouvelle période triennale 2015/2017. La subvention versée par la communauté de communes sur cette période est de 3 840 euros.
- Approuve la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet. L'emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet est conservé au tableau des effectifs pour un emploi permanent de secrétaire administrative chargée d'accueil.
- Approuve la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent de la communauté de communes auprès de la commune de Montgilbert.
- Approuve la création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet pour un poste de responsable du pôle financier suite à la mise à disposition, de l'agent précédemment en poste, à la commune de Montgilbert.
- Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition des services techniques de la communauté de communes à la commune des Allues du 01/06/2015 au 31/12/2016.
- Décide de ne pas reconduire l'aide aux devoirs sur les communes de Pralognan et de Champagny en raison du très faible nombre d'élèves inscrits et sachant que le collège de Bozel propose également un service d'aide aux devoirs.
- Décide de fournir des goûters durant le temps périscolaire sur l'ensemble des communes afin d'harmoniser le service rendu.
- Approuve les tarifs des services enfance/jeunesse (périscolaire, accueil de loisirs, transport périscolaire) pour l'année scolaire 2015/2016.

1



- Approuve l'extension des horaires de l'accueil périscolaire à l'école de Saint-Bon Courchevel 1850 afin qu'un accueil soit proposé toute l'année le matin, et le soir jusqu'à 18h30.
- Autorise le Président à signer le contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales et le contrat cantonal jeunesse avec le Département de la Savoie pour le financement de la politique petite enfance et enfance jeunesse. Désormais, un unique contrat couvre l'ensemble du territoire intercommunal pour la période 2015/2018.
- Approuve le règlement du service public d'assainissement non collectif et les tarifs des différentes prestations.
- Autres points abordés :
 - o Retour sur le bureau du 24 août,
 - Bilan du service enfance jeunesse sur l'année 2014.

Prochain Conseil communautaire : <u>lundi 28 septembre 2015 à 18h30</u>, salle des Tilleuls à Bozel (en lieu et place du conseil initialement prévu le 05 octobre).